



DIU Tabacologie et aide au sevrage tabagique

Mention Tabacologie et aide au sevrage tabagique

Il existe 2 DIU concernant le tabagisme :

- > L'un intitulé "D.I.U de Tabacologie et aide au sevrage tabagique" s'adresse aux cliniciens habilités à un exercice clinique et thérapeutique ; il confère le titre de tabacologue qui vient en complément du métier affiché : "médecin-tabacologue", "sage-femme-tabacologue". Ce diplôme est reconnu par le conseil national de l'ordre des médecins.
- > L'autre intitulé "D.I.U de prévention du tabagisme" est orienté vers l'approche de santé publique (éducation à la santé, promotion de la santé). Il ne confère pas le titre de tabacologue.

Le D.I.U de Tabacologie et aide au sevrage tabagique est créé simultanément à l'Université de Dijon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon 1 et Saint-Étienne.

Objectifs

L'objectif de cet enseignement est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement aux actions de santé vis-à-vis du tabagisme :

- > sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, dépistage)
- > sur le plan individuel (prise en charge somatique et psychologique des patients et de leur entourage, mise en œuvre des moyens thérapeutiques : aide à l'arrêt du tabac).

Cet enseignement vise la formation de professionnels à l'exercice clinique de la tabacologie (aide au sevrage tabagique).

Pour qui ?

Public visé

Sont admis à s'inscrire au DIU, après accord du responsable de l'enseignement, les personnes suivantes, susceptibles d'avoir un accès à un exercice clinique, indépendamment de leur nationalité :

1/ les docteurs en médecine / les docteurs en pharmacie / les docteurs en odontologie / ainsi que les étudiants de ces différentes filières ayant validé le deuxième cycle d'études

2/ les autres professionnels de santé autorisés à prescrire les traitements nicotiques de substitution (sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes...) ayant obtenu leur diplôme et justifiant de 2 années d'expérience professionnelle de terrain

3/ après examen du dossier, les autres professionnels de santé (dont psychologues ou diététiciens) ayant obtenu leur diplôme et justifiant d'un exercice professionnel d'au moins 2 ans dans un environnement de travail pluriprofessionnel donnant accès à la prescription des médicaments du sevrage tabagique (par exemple, CSAPA, ELSA ou autre organisation équivalente).

Le nombre d'inscrits est limité à 35. Les responsables d'enseignement veillent à une répartition équitable des inscriptions entre les différentes universités.

Pré-requis

Obligatoires :

Admission sur dossier

Conditions d'admission

Admission sur dossier de candidature : CV, lettre de motivation et copie du dernier diplôme national **avant le 31 août 2022** :

- > Soit par mail : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr
- > Soit par courrier à : Formation Continue Mixte Santé – Faculté de médecine J. Lisfranc – Campus Santé Innovations – 10 rue de la Marandière – 42270 Saint Priest-en Jarez

Programme

Le programme de l'enseignement, d'une durée de 180 heures, comporte :

Une partie théorique à laquelle l'assiduité est obligatoire

Cet enseignement apporte connaissances et compétences débouchant directement sur l'aide au sevrage ou les éléments à prendre en compte dans le sevrage. Les notions théoriques sans applications pratiques ne sont pas exposées.

L'enseignement comporte 5 modules (représentant 105 heures) organisés ainsi :

- > Module 1 en novembre-décembre à Lyon (20h)
- > Module 2 en janvier-février à Saint-Étienne (20h)
- > Module 3 en mars à Clermont-Ferrand (25h)
- > Module 4 en avril à Grenoble (20h)
- > Module 5 en mai à Clermont-Ferrand (20h)

Ces enseignements sont communs aux 5 universités partenaires et ont lieu par alternance dans les Universités co-contractantes.

Une partie pratique comportant :

- > **Un stage professionnel** : 20 heures, dans un lieu agréé par les responsables de l'enseignement, formateur pour l'exercice clinique. Il fait l'objet d'une convention établie entre l'Université et l'institution d'accueil, celle-ci délivre une attestation de stage.

- > **Un travail personnel** avec production :

- d'un rapport bibliographique (10 heures)

- d'un mémoire (45 heures)

Equipe pédagogique

Pr. Jean-Michel VERGNON, PU-PH CHU St Etienne

Pr. Catherine MASSOUBRE, PU-PH CHU St Etienne

Rémy DUMAS, Responsable Formation Continue en Santé

Calendrier

Début de la formation : novembre

Fin de la formation : juin

Validation

L'examen comprend :

- > Un écrit anonyme à la Faculté de médecine de Saint-Étienne d'une durée de 2 heures, comportant des questions rédactionnelles et/ou cas cliniques, au terme de l'enseignement de Tabacologie (coefficient 1).
- > La soutenance d'un mémoire à la Faculté de médecine de Saint-Étienne, portant sur un sujet en rapport avec la Tabacologie et l'aide au sevrage tabagique. Le choix du thème doit être validé par l'un des responsables de la formation (coefficient 2). Lors de la session de soutenance du mémoire, l'étudiant présente une attestation de stage.

L'admission sera prononcée sur la moyenne, par totalisation des notes obtenues aux deux épreuves ci-dessus (enseignement de Tabacologie et mémoire).

Une acquisition partielle peut être reportée sur l'année suivante : si un candidat a acquis la moyenne à l'examen écrit ou au mémoire, la note correspondante pourra être reportée sur une session suivante.

Cours et examens en présentiels, susceptibles d'être réalisés à distance en fonction des consignes sanitaires en vigueur.

Coût de l'inscription



€

Détail coût d'inscription

Formation initiale :

Inscription principale : 600 €*

Inscription secondaire (déjà inscrit à l'université Jean Monnet) : 400 €*

Formation continue :

Prise en charge individuelle ou par un tiers : 900 €*

* L'université n'est pas assujettie à la TVA

Contact

Contact(s) scolarité

Florence MASSART

fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr

04 77 42 14 61 ou 00